

Service public

Les attentats s'invitent dans le débat sur les émissions religieuses

La suppression des programmes religieux est jugée particulièrement inopportune en ces temps mouvementés

Lucie Monnat

Ce printemps, la votation sur la redevance radio-TV a fait l'objet d'un vif débat dans les médias. Quelques petits mois plus tard, voici que les mesures d'économie de la SSR, la répartition des coupes en particulier, échauffent à nouveau les esprits.

La RTS doit économiser 11,4 millions, dont 6,9 millions dans le département des programmes. Plusieurs secteurs sont touchés par des coupes budgétaires, comme par exemple RTSfiction (-55%), les achats de films et de séries (-25%) ou encore RTSreligion (-40%).

Paradoxalement, alors que les émissions religieuses ne réunissent que très peu de personnes sur le canapé du salon (5,6% de part de marché pour l'émission *Faut pas*

«Les émissions spécialisées permettent de lutter contre les idées reçues»



Ada Marra
Conseillère nationale (PS/VD)

croire), l'annonce du régime majeur de RTSreligion émeut beaucoup le public. Les journaux romands, dont le nôtre, ont reçu de nombreuses lettres de lecteurs courroucés par la suppression des trois émissions religieuses (deux radios, une TV) dès 2017. Les commentaires réprobateurs fleurissent sur les blogs et les réseaux sociaux, tandis que la pétition en ligne «Soutenons RTSreligion» a déjà recueilli plus de 8700 signatures.

De l'avis des pétitionnaires, la décision de la RTS sacrifie sur l'autel de l'audimat sa mission de service public, qui consiste à promouvoir, entre autres, la compréhension entre les religions. La liste du comité de soutien de la pétition

«Les milieux religieux ont su recourir à leurs réseaux avec efficacité»



Gilles Pache
Directeur des programmes de la RTS

réunit 25 personnalités publiques issues des milieux économiques, religieux et politiques de tous bords, à l'exemple du vice-recteur de l'Université de Genève, Denis Hochstrasser, de l'ancienne conseillère fédérale socialiste Micheline Calmy-Rey ou encore des commentateurs aux Etats Robert Cramer (Vert/GE) et Anne Seydoux (PDC/JU).

«Prier pour la RTS»

Comment expliquer une telle mobilisation pour des émissions qui restent anonymes pour la majorité du public? La décision, tombée le 17 novembre, a été mise en lien avec les attentats de Paris. «Face à tant de dérives irrationnelles,

n'est-il pas urgent de soutenir tous les instruments qui permettent d'aborder en raison les questions religieuses de notre temps? Il faut donc prier très fort pour Paris. Et aussi un peu pour la RTS», écrit par exemple le prêtre du diocèse de Sion Pierre-Yves Maillard sur le site de Cath-Info. «Les émissions spécialisées permettent de lutter contre les idées reçues, notamment le fait que les religions sont responsables des guerres et de la rupture du contrat social», renchérit Ada Marra (PS/VD), qui a aussi signé la pétition.

De l'avis du directeur des programmes de la RTS, Gilles Pache, «les milieux religieux sont très actifs et ont su recourir à leurs réseaux avec efficacité dans cette affaire». Quant au lien avec les événements de Paris, il s'agit d'«une instrumentalisation franchement exagérée de la thématique, estime-t-il. Je ne pense pas que les questions religieuses soient la seule explication des phénomènes de radicalisation. Les émissions religieuses ne peuvent donc offrir une compréhension de l'ensemble des enjeux de cette problématique. C'est à mon avis une analyse très simpliste de la récente vague d'attentats.»

La RTS assure que les questions religieuses continueront d'être abordées dans les programmes du service public, lors des émissions d'information et magazines. «Il reste 1,6 million. Nous sommes loin d'une décapitation de RTSreligion.»

«Le fait religieux est abordé de façon bien trop superficielle dans les émissions traditionnelles, rétorque Ada Marra. Nous avons besoin d'espaces qui abordent les questions de fond, qui permettent de comprendre le fait religieux de façon nuancée et réflexive.» La socialiste regrette une décision guidée par les lois de l'audimat. «Le rôle du service public n'est pas uniquement de présenter des émissions grand public. C'est justement ce qui le différencie d'une chaîne privée.»

Gilles Pache s'interroge: «Devrais-je plutôt supprimer *A bon entendeur, Infrarouge, Temps présent?* Le service public doit servir et rencontrer le public, nous devons présenter une offre qui réponde à ses exigences. Si nous ne diffusons que des émissions qui réunissent peu d'audience, on contesterait notre légitimité et notre usage de l'argent de la redevance.»

Le TF dit non à la censure de la presse

La justice zurichoise avait interdit aux journalistes de donner l'identité d'un politicien auteur d'un tweet islamophobe

La justice zurichoise n'aurait pas dû menacer des journalistes de sanctions au cas où ils auraient divulgué l'identité d'un politicien de l'UDC compromis par un tweet islamophobe. Le Tribunal fédéral a annulé cette décision, en rappelant que la liberté de la presse est un droit constitutionnel et que toute restriction nécessite une base légale formelle.

Une telle base légale fait défaut puisque le Code de procédure pénale garantit la publicité des débats et ne permet d'ordonner le huis clos qu'à certaines conditions. En l'espèce, le procès était public, rappelle le TF.

En tweetant en juin 2012 qu'il faudrait peut-être une nouvelle Nuit de Cristal, «cette fois contre les mosquées», le politicien recherchait lui-même la publicité, soulignent aussi les juges de Mon-Repos.

Lors du procès de l'homme politique en mai 2014, le juge de première instance avait défendu aux chroniqueurs judiciaires de publier toute information permettant de l'identifier. Saisi d'un recours en mars 2015, le Tribunal supérieur du canton de Zurich avait annulé en partie seulement cette interdiction. **L.AU./ATS**

PUBLICITÉ

ALIGRO

bienvenue à tous les gourmands

valable jusqu'au 5 décembre 2015

Chavannes-Remens

29.90 kg ~~38.60~~
Faux-filet Resto de bœuf frais de Suisse/Allemagne, morceau

15.90 kg ~~25.60~~ -39%
Filet de saumon avec peau, frais de Norvège (sans peau: 17.90/kg ~~29.80~~)

3.95 2.3 kg ~~5.50~~
Clémentines d'Espagne

43.- 6 x 70 cl ~~51.50~~
Féchy La Crédenche La Côte AOC 2014

2.90 2.5 kg ~~4.20~~
Pommes de terre à raclette de Suisse

9.50 kg ~~13.60~~ -30%
Raclette Mazot 1/2 Cremo, env. 2.9 kg

Chaque semaine plus de 1000 promotions

Toutes les actions sur www.aligro.ch

La fonction publique genevoise va poursuivre sa grève aujourd'hui

L'appel du Cartel intersyndical selon lequel le Conseil d'Etat fait la sourde oreille a galvanisé les troupes

A Genève, l'assemblée générale du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné a voté hier à une large majorité la poursuite de la grève pour aujourd'hui. Le comité unitaire de lutte des services publics, qui voulait s'en tenir à une nouvelle mobilisation à mi-décembre, s'est fait forcer la main. L'assemblée a également approuvé le dépôt d'un préavis de grève reconductible pour la semaine du 14 décembre.

«Ils ne nous entendent toujours pas», a déclaré hier après-midi devant quelque 600 personnes le président du Cartel intersyndical de la fonction publique, Marc Simeth. Selon lui, le Conseil

d'Etat est en train de durcir sa position. L'absence de réponse à la demande de retrait des mesures structurelles visant à réduire de 5% la masse salariale d'ici à trois ans le montre. Le délai était fixé à hier midi.

«Le Conseil d'Etat ne nous entend toujours pas»

Marc Simeth
Président du Cartel intersyndical de la fonction publique

Hier matin, au cinquième jour de grève depuis le 10 novembre, quelque 3000 fonctionnaires ont manifesté sous les fenêtres du Conseil d'Etat. La veille au soir, ils étaient 7000 à participer à la manifestation dans les rues de Ge-

nève, soit un net fléchissement par rapport à la première manifestation, qui avait rassemblé 10000 personnes le 10 novembre.

Les syndicats s'attendent à une longue lutte. Or la grève a connu un léger affaiblissement mardi, a reconnu Marc Simeth. Davide De Filippo, du Syndicat interprofessionnel des travailleurs, a noté de son côté que les rythmes de mobilisation sont différents d'un secteur à l'autre. D'où le choix de préserver les forces pour «porter l'estocade» juste avant le débat parlementaire sur le projet de budget.

Pour sa part, le gouvernement a rencontré les partis gouvernementaux hier après-midi pour tenter de trouver une solution sur le projet de budget 2016, refusé par la Commission des finances. Une rencontre avec les partis non gouvernementaux est prévue aujourd'hui. **ATS**

Lourde peine pour un père abuseur

L'accusé a abusé d'une de ses filles durant six ans de manière particulièrement sordide. Il écope de 18 ans d'emprisonnement

Le Tribunal criminel de la Glâne a condamné hier un Fribourgeois de 41 ans à 18 ans d'emprisonnement. Durant six ans, de 2006 à 2012, il a fait subir de terribles sévices sexuels à l'une de ses jumelles.

L'abuseur, dont le tribunal a ordonné l'arrestation immédiate, a été reconnu coupable de contrainte sexuelle avec cruauté, de viol, de pornographie et d'inceste. La peine correspond aux réquisitions du Ministère public. L'homme devra en outre verser

des sommes de 15 000, 50 000 et 120 000 francs à ses trois enfants en réparation du préjudice moral subi. Sa mère, qui vivait dans la famille et aurait fermé les yeux sur les abus, écope de 10 mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir violé ses devoirs d'assistance et d'éducation.

Selon le président du tribunal, cette peine «très lourde» s'explique par le fait que «de mémoire judiciaire on n'a jamais atteint un état de fait aussi scabreux». L'homme, qui a «détruit une magnifique famille», n'a pu malgré de longues délibérations être mis au bénéfice d'aucune circonstance atténuante.

Issu lui-même d'une relation incestueuse entre sa mère et son

grand-père, le condamné a commis ses premiers abus alors que sa fille n'était âgée que d'une dizaine d'années. Il l'a impliquée dans des jeux sexuels de plus en plus pervers, utilisant divers prétextes pour parvenir à ses fins. Déménageant plusieurs fois pour éviter les questions des services sociaux, il a fait durer le calvaire durant plusieurs années, jusqu'à ce que la sœur jumelle le dénonce.

Les trois enfants, aujourd'hui âgés de 15 à 19 ans, sont encore très marqués par les faits. La dénonciatrice est à l'aide sociale après avoir multiplié les tentatives de suicide. La victime prévoit de quitter la Suisse lorsque son père sortira de prison.

ATS